



CONSEIL DU 8^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU MARDI 4 NOVEMBRE 2025

QUESTION ORALE

Adressée à la Maire du 8^e arrondissement sur le remboursement de l'intégralité des sommes dépensées en frais vestimentaires depuis son élection en 2014

Madame la Maire,

Ces dernières années, à Paris, pendant que les impôts explosaient et que les contribuables se serraient la ceinture, certains élus jetaient l'argent par les fenêtres. Pas pour réparer une école. Pas pour une route. Non : pour leur garde-robe personnelle.

Cette révélation a fait scandale. Et vous êtes au cœur de ce scandale vestimentaire puisque vous avez personnellement dépensé plus de 35 000 € de frais vestimentaires entre 2020 et 2024. Un calcul simple permet d'extrapoler un budget potentiel de plus de 100 000 € sur vos 12 ans de mandat.

Si c'est parfaitement légal, c'est aussi parfaitement immoral, compte tenu de l'état de notre ville et du quotidien des Parisiens : les écoles sont délabrées, la propreté est un combat de chaque jour, nos routes se dégradent, etc.

Suite à l'indignation générale, vous avez finalement proposé de rembourser les 35 000 € dépensés depuis 2020. Il n'est jamais trop tard pour retourner sa veste... Mais si vous considérez être "coupable" d'avoir dépensé 35 000 € depuis 2020, vous devez alors rembourser l'intégralité des sommes dépensées en frais vestimentaires depuis votre élection en 2014.

Ma question est donc simple : comptez-vous rembourser l'intégralité des sommes dépensées en frais vestimentaires depuis votre élection en 2014, et non pas seulement depuis 2020 ?

Je vous remercie.